



**ALSTHOM**

MOTEURS  
DIESELAIR 120  
DIESELAIR 316  
(AGROM)

## CARTE DE GARANTIE

N°

### IMPORTANT

*Le feuillet n° 3 est à retourner en usine dans les  
8 jours suivant la réception du moteur*

### EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES

1 - La propriété du matériel vendu est transférée à l'Acheteur, dès la mise à disposition en usine.

2 - La durée de la garantie normale du matériel fourni par le vendeur contre tous défauts de construction, de montage, dans le cas où il est fait par celui-ci, ou de fonctionnement et contre tous vices de la matière est de SIX MOIS au maximum à dater de la livraison ou de l'achèvement de ce montage à charge pour le client de prouver les dits défauts ou vices. Dans tous les cas, si le matériel est utilisé jour et nuit, elle est obligatoirement réduite de moitié.

Les garanties industrielles, de quelque nature qu'elles soient, cesseront, dans tous les cas, au plus tard quinze mois après l'achèvement du matériel dans les usines ou magasins du vendeur, même dans les cas où l'expédition ou le montage seraient différés pour une cause quelconque indépendante du fait du vendeur.

Les garanties du vendeur sont strictement limitées à sa fourniture et ne peuvent avoir pour effet que la réparation ou le remplacement en toute diligence, à ses frais, dans ses ateliers, de toutes les pièces mises hors de service par suite de défauts ou vices, à l'exclusion de tous autres dommages intérêts, le vendeur se réservant de modifier les dispositifs en vue de satisfaire à ces garanties ou de remplacer les pièces défectueuses. Les pièces remplacées gratuitement restent la propriété du vendeur.

La garantie ne s'applique pas aux remplacements ni aux réparations qui résulteraient de l'usure normale des appareils et machines, de détérioration ou d'accidents provenant de négligences, défauts de surveillance ou d'entretien et d'utilisation défectueuse du matériel.

Les travaux à façon et les réparations de machines usagées ne comportent aucune garantie.

La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie du matériel.

#### ASSURANCE DU PERSONNEL

En cas d'accident survenant à quelque moment et pour quelque cause que ce soit, la responsabilité du vendeur est strictement limitée à son personnel propre et à sa fourniture.

#### NOTA IMPORTANT

Garantie Moteur :

La garantie ne pourra jouer si le volet N° 3 n'est pas retourné au plus tard, dans les quinze jours qui suivent la livraison à l'utilisateur.

Garantie Matériel d'injection et électrique :

La garantie est assurée par les Constructeurs de ces matériels, dans les limites fixées par les Cartes de Garantie joints à la documentation.

Il appartient à l'Acheteur de suivre les consignes données par ces Constructeurs.

#### CONTESTATIONS

En cas de contestation relative à une fourniture ou à son règlement, le Tribunal de Commerce du lieu du domicile du vendeur, est seul compétent, quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

OK 1655

Feuillet n° 2

#### Renseignements à conserver par l'utilisateur

Moteur DIESELAIR 120

Moteur DIESELAIR 316  
(AGROM)

Type ..... N° .....

Série .....

Mis en Service le .....  
sur (nature et type de l'engin) .....

Pompe d'injection marque .....

Type ..... N° .....

Démarrreur marque .....

Type ..... N° .....

Dynamo marque .....

Type ..... N° .....